

■ **GESTCOM SA**, à Nyon (FOSC du 30.12.2002, p. 25). Rectificatif. Le capital-actions de CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, est divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité (et non 1'000 actions de CHF 50, comme publié).
Journal no 57 du 06.01.2003
(00806428 / CH-550.1.032.478-1)